

COMITÉ DE SUIVI – CARRIERES DE QUENAST (SAGREX)

Procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2021

Présents :

Pour la Commune : Madame Patricia Venturelli, Bourgmestre ;
Messieurs, Léon Jadin, Philippe Hauters, Alain Zegers, Conseillers communaux ;

Pour les Carrieres : Messieurs Gregory Clautriaux, Cédric Taelman et Steve Denis ;

Pour le comité de riverains : Mesdames Célie Van Audenhaege, Anne Tilmont et Monsieur Marc Degand ;

Secrétaire : Monsieur Gwennaël Haeck, service Environnement.

Excusés : Monsieur Jean-Paul Denimal et Madame Virginie Maeck

Ordre du jour :

1. Accueil ;
2. Demande de permis – état d'avancement ;
3. Poussières ;
4. Vibrations ;
5. Divers.

Début de la séance : 18h30

1. Accueil et présentation des membres du comité

Rapide tour de présentations des membres du comité de suivi pour cette première réunion du nouveau comité en présentiel.

2. Demande de permis – état d'avancement - voir présentation jointe au PV

M. Denis rappelle la procédure d'une RIP (Réunion d'informations préalable) dans le cadre d'une demande de permis unique. Il rappelle également qu'au moment de la RIP, les pouvoirs spéciaux COVID étaient toujours d'application et permettaient l'organisation de cette RIP en virtuel.

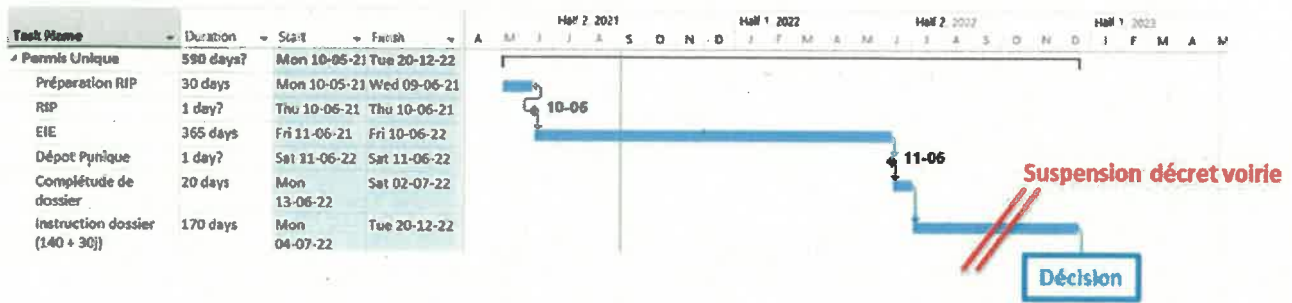
75 mails / courriers d'observations dont certains avec plusieurs signataires ont été remis à la suite de la RIP. Le bureau d'étude chargé de l'EIE (étude d'incidences environnementales) est obligé de répondre à toutes les questions posées dans ces courriers.

Le bureau d'étude s'est présenté lors de la RIP, celui-ci est agréé auprès de la Région Wallonne. A ce stade, le Bureau d'Etude a reçu les observations des riverains et a rencontré SAGREX pour avoir plus d'informations. SAGREX a aussi remis des observations sur la biodiversité mais le Bureau d'Etude doit encore les contrôler.

Chaque dossier rédigé par le Bureau d'Etude va être contrôlé par un organisme de la Région Wallonne.

L'EIE durera environ 1 an. Les observations liées à la biodiversité se feront grâce aux données déjà disponibles via le projet Life in Quarries et par le bureau d'études lors de visites sur le terrain.

Les différents délais sont repris sur le schéma ci-dessous :



Le décret voirie prévoit une suspension de 140 jours le temps que le Conseil communal se penche sur le dossier.

Mme Van Audenhaege demande si les citoyens seront inclus dans la procédure entre la RIP et l'enquête publique relative à la demande de permis.

M. Taelman répond que ce n'est pas prévu au niveau réglementaire mais que Sagrex évaluera l'intérêt de partager des informations aux citoyens et aux riverains au cours de l'EIE. M. Taelman souligne également que le bureau d'études est indépendant et que Sagrex ne l'influencera pas mais lui fournira les informations demandées. Sagrex agira en toute transparence.

Mme Van Audenhaege demande si tout le dossier de demande de permis unique sera mis en ligne

M. Taelman répond que ce sera le cas si le bureau d'études est d'accord et si c'est possible techniquement.

M. Hauters demande que les plans mis en ligne soient le plus lisible possible.

M. Denis répond que les plans subissent des imprécisions à la suite de la numérisation. Ce seront les plans papiers qui feront foi. Ces plans seront disponibles dans le dossier mis à l'enquête publique.

M. Degand demande si des réunions plus régulières du comité de suivi seront organisées.

M. Venturelli répond qu'on essayera de réunir plus régulièrement le comité de suivi en fonction de l'avancement du dossier.

M. Degand demande des précisions par rapport aux compétences des différentes instances consultées pour ce dossier.

Mme Venturelli indique que le Conseil communal aura une compétence décisionnelle en ce qui concerne le décret voirie et que le Collège communal aura une compétence d'avis en ce qui concerne la demande de permis unique - volets environnement et urbanisme. Les fonctionnaires technique et délégué de la Région wallonne seront compétents pour ces volets.

3. Poussières - voir présentation jointe au PV

Un représentant de SAGREX présente les différentes étapes afin d'exposer, pour chaque étape, les mesures prises en lien avec les poussières.

Suite à la présentation de M. Claustrioux sur la partie « Poussières », M. Jadin et Madame Tilmont font part de diverses problématiques de poussières au niveau du concasseur et au niveau d'un bâtiment.

M. Claustrioux répond que le dosage de l'eau est important pour rabattre les poussières et empêcher le colmatage des tuyaux. Tout n'est pas parfait et des problèmes peuvent survenir mais des choses sont mises en place et il y a une volonté d'amélioration continue. Les retours des citoyens sont intéressants pour améliorer la situation.

M Jadin demande si l'arrosage des camions est obligatoire car de la boue provenant de ces camions se dépose sur les voiries. Ensuite, la boue sèche, ce qui provoque l'émission de poussières.

M. Claustrioux répond qu'il y a un portique d'arrosage pour les camions qui n'est pas obligatoire mais possible.

Un représentant des riverains demande quelles sont les mesures scientifiques existantes pour mesurer la poussière et si elles seront utilisées lors de l'étude d'incidences.

Un représentant de SAGREX répond qu'il faut tenir compte de l'orientation des vents.

Selon l'IRM, il y a des vents dominants sur Quenast, plus que sur le centre de Rebecq.

Des mesures concernant les retombées de poussières seront gérées par l'ISSEP avec des jauges Owen, basées sur la réglementation allemande sur la qualité de l'air.

Les valeurs mesurées correspondent aux particules sédimentables. Les dispositifs sont placés de manière continue et un relevé en est fait toutes les 4 semaines.

M. Degand demande si les données des jauges OWEN utilisées pour les mesures de poussières sont disponibles.

M. Claustrioux répond que ces données peuvent être partagées par Sagrex.

Ces données ne sont pas disponibles en ligne. Cependant, SAGREX y a accès et peut les partager.

M. Denis ajoute qu'une campagne de mesures des particules fines (PM10 et PM2,5) a été menée par l'AWAC (agence wallonne de l'air et du climat) et que ces résultats sont diffusés (https://www.wallonair.be/images/pdf/rapport2017_final.pdf - page 202).

4. Vibrations - voir présentation jointe au PV

À la suite de la présentation de M. Claustrioux sur la partie « Vibrations », M. Jadin demande si le placement d'un sismographe est prévu à Rebecq en cas d'extension de la carrière.

M. Claustrioux répond que c'est prévu et que des investissements devront être réalisés pour le placement de sismographes.

M. Taelman et M. Denis ajoutent que la géologie a un impact sur les vibrations et que le ressenti n'est pas toujours lié aux vibrations. Il y a une évolution des technologies et des normes. La problématique des vibrations n'est pas comparable à avant.

M. Claustrioux précise que le sismographe placé Rue de Rebecq n'est plus fonctionnel suite aux inondations.

5. Divers

M. Hauters affirme que le débordement du Flageot du 4 juillet est dû à l'absence de bassin d'orage sur la motte qui accueille les terres de découverte et demande quelles solutions seront mises en place pour éviter que cela ne se reproduise.

Mme Venturelli précise tout d'abord qu'une étude du GISER a été effectuée sur le site et que les résultats de cette étude sont en attente. M Venturelli ajoute que des ravines dans plusieurs champs de maïs sont également à l'origine de coulées de boues sur le chemin Marais Bourleau.

M. Claustrioux indique que les pluies de cette année ont été exceptionnelles à plus d'un titre et que toute l'eau provenant du bassin versant est descendue vers le Flageot. Des études par des experts devront être menées afin de préconiser les dispositifs à mettre en place pour canaliser les flux d'eau. M. Claustrioux ajoute que des fascines ont été placées à la Chaussée de la Genette pour ralentir les coulées de boues.

M. Jadin demande pourquoi le transport des marchandises par voie ferrée n'est pas plus utilisé.

M. Taelman répond que les difficultés proviennent d'Infrabel mais que Sagrex a la volonté d'augmenter la part de marchandises transportées par la voie ferrée et que de gros investissements ont été faits dans cette optique. Sagrex a l'espoir que les choses changent suite à la nomination du nouveau patron d'Infrabel, Benoit Gilson. Ce dernier ayant la volonté de promouvoir le fret de marchandises.

Clôture de la séance : 21h20.

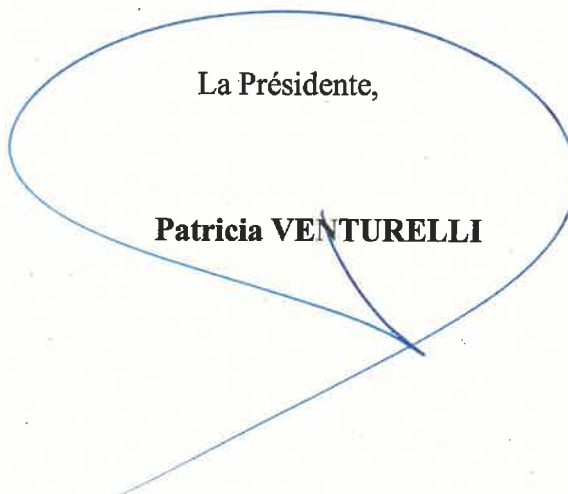
Procès-verbal approuvé par le comité de suivi le 02/12/2021

Le Secrétaire,



Gwennaël HAECK

La Présidente,



Patricia VENTURELLI